

# Les points clefs du conseil d'administration

Séance du 12 décembre 2025

**Rapporteur : Baptiste Collet--Benda**

*Ce document est uniquement un récapitulatif synthétique à destination des usagers de l'ENS Paris-Saclay, et non un compte-rendu ou procès-verbal officiel. Il n'a donc aucune valeur juridique, mais un rôle informatif, et n'engage que les élus des usager·ère·s.*

## Représentant·e·s présent·e·s (liste UNIR)

Antonin LOUBIERE, Normalien élève, DER Informatique

Clara MARIN--ALEMANNI, Normalienne élève, DER Chimie

Timothée SOULAGE, Normalien étudiant, DER Sciences Humaines et Sociales

Pierre PALAU, Normalien élève, DER Physique

Anaïs GILBERT REICHE, Normalienne étudiante, DER Informatique

Baptiste COLLET--BENDA, Normalien élève, DER Biologie

## I. Adoption de l'ordre du jour

**Adopté à l'unanimité**

## II. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2025

*Étant nouvellement élue, la liste UNIR s'est abstenu.*

**Adopté à la majorité**

## III. Informations de la Présidente

- Prix et distinctions
  - «**Prix Nobel d'Économie**» **2025 décerné à Philippe Aghion, promotion 1976–1980**, avec J. Mokyr et P. Howitt, pour leurs travaux qui ont profondément renouvelé la théorie de la croissance en démontrant le rôle central du processus de destruction créatrice, où le progrès technique remplace les anciennes technologies, générant à la fois progrès et défis économiques. Philippe Aghion sera le **parrain de la prochaine cérémonie de diplôme** en mai 2026 ;

- **Prix l'Oréal–Unesco 2025** récompensant Mmes L. Chocron (PPSM), N. Arab (SATIE) et M. Blanc (alumna DER Informatique).
- Innovation : Présentation de la **batterie «intelligente» IBIS issue d'un partenariat entre le laboratoire SATIE**, le GEEPS et Stelantis
- Événements :
  - Mini-chercheurs / Mini-chercheuses : accueil de 200 élèves de CM1-CM2 (2 octobre 2025) ;
  - Village des sciences (3–4 octobre 2025) ;
  - Conférence permanente des chargé·es de mission Égalité et Diversité (3–5 décembre 2025) → **Lancement de l'Observatoire de l'égalité des chances** par les 4 ENS et l'institut Polytechnique : mission de réfléchir à la diversité de recrutements
- Recrutements et titularisations :
  - Titularisation d'une chaire de professeur·e junior (CPJ) :
    - Pr. Randon-Fürhling, DER Mathématiques, Centre Borelli
  - Création de deux nouvelles chaires de professeur·e junior :
    - M. Oliveira, CPJ Biologie–Mathématiques – DER Biologie, LBPA
    - Mme Pirri Valentini, CPJ Sciences du patrimoine – DER SHS, ISP
  - Sur concours :
    - Pr. van Gool, DER Informatique, LMF
    - Pr. Saïdi, DER SHS, IDHES
    - Mme Zhang, DER SIEN, SATIE
    - M. Hubert, DER Physique, LUMIN
- Université Paris-Saclay : Modification de la gouvernance pour assurer une **meilleure représentativité des Grandes Écoles** sur le plateau (dont l'ENS Paris-Saclay)

## IV. Aspects institutionnels

### IV.1 Plan Evid[ENS]

#### Plan Evid[ENS]

Le Plan Evid[ENS] est un **plan de diversité pour l'École normale supérieure Paris-Saclay**, qui s'inscrit dans une démarche long terme, avec la création de la voie égalité des chances en 2019, ainsi que des colloques et séminaires. Ce projet se construit en 5 axes :

- Améliorer les actions de **sensibilisation des publics scolaires** à la recherche ;

- Évaluer et repenser les **critères de recrutement des normaliens** (sur concours, dossier et voie égalité des chances) ;
- Garantir une **scolarité inclusive et accessible** pour tous (accompagner diversité, logements, soutien des étudiant·e·s...) ;
- **Accompagner la diversité** au sein des personnels de l'École ;
- **Promouvoir la diversité** et l'inclusion dans la recherche.

### Projet d'allocation pour les normalien·e·s étudiant·e·s

Dans le cadre de la volonté de développement des recrutements sur dossier des étudiants en deuxième année – grande source de diversité pour l'École – et de la volonté d'accompagner financièrement tous·te·s les normalien·ne·s, l'École redistribue les **moyens précédemment alloués au recrutement sur le deuxième concours** au profit des normalien·ne·s étudiant·e·s. Ainsi, une **allocation de 600 € mensuelle** sera déployée par échelon à partir de la rentrée 2026, cumulable entièrement aux bourses sociales, CROUS, Erasmus, de mobilité etc. L'allocation sera cumulable avec les autres bourses normaliennes (MODALI, pré-doctorales, égalité des chances, femme en sciences) avec un plafonnement de 1000 € mensuel.

*Vos élus ont demandé un déplafonnement partiel concernant les bourses d'aide à l'installation en stage à l'étranger. Ils ont également déploré le fait que, malgré les efforts de la présidence pour les inclure dans les décisions prises, les normalien·ne·s n'aient pas été plus consulté·e·s. Ils ont toutefois sincèrement salué l'initiative du changement.*

La présidence a pour ce faire obtenu les autorisations et des garanties de l'État concernant la réaffectation totale de ces fonds à destination des normalien·ne·s.

Concernant la promotion de normalien·ne·s étudiant·e·s entrée en 2026, il est prévu, avec les fonds restants du redéploiement du second concours, de financer une **aide ponctuelle annuelle d'au moins 1 000 €**.

### Adopté à la majorité

## IV.2 Actualisation des dispositifs d'aide financière

Revalorisation et homogénéisation des montants accordés par les bourses pour les étudiant·e·s :

- Bourses pré-doctorales normaliennes de l'ENS Paris-Saclay (ex *PhD tracks*) : 1 000 € mensuels sur un an renouvelable une fois ;
- Aide à la mobilité à l'international du diplôme (MODALI) : 1 000 € mensuels pour **tout séjour à l'étranger dans le cadre du diplôme de l'ENS Paris-Saclay d'une durée supérieure à 6 mois** (ARPE, ASPEN et maintenant année d'étude à l'étranger) ;
- Bourses femmes et sciences : 1 000 € mensuels pendant un an ;
- Bourse voie égalité des chances : 1 000 € mensuels sur la durée de scolarité à l'ENS Paris-Saclay (trois ou quatre ans selon année d'entrée) accompagné d'une aide forfaitaire ponctuelle de 500 € à l'installation dans un logement et 1 500 € pour l'achat d'un ordinateur ;

- Bourse *Fulbright*–ENS Paris–Saclay internationale mobilité entrante pour les étudiants étrangers en Master international dans un laboratoire de l'ENS Paris–Saclay : 1 000 € mensuels sur dix mois.

**Le montant total des aides financières directement versées par l'ENS Paris-Saclay à ses normalien·ne·s étudiant·e·s ne pouvant excéder un montant total de 1 000 euros mensuels**, le cumul de toutes les bourses mentionnées ci-dessus est **plafonné à hauteur de 400 euros par mois** pour chaque normalien·ne·s étudiant·e·s percevant l'allocation de scolarité normalienne (600 € mensuels).

Les **bourses de mobilité sont cumulables avec l'allocation** sans limite de plafonnement.

*Vos élus ont demandé une réflexion concernant le cumul des bourses MODALI pour les séjours à l'étranger, éventuellement en lien avec le coût du voyage et de la vie dans le pays d'accueil.*

**Adopté à l'unanimité**

## IV.3 Modification du règlement intérieur

Inscription du système d'allocations pour les normalien·ne·s étudiant·e·s au règlement intérieur.

*Après demande de vos élus, la présidence a confirmé qu'elle présenterait en mars les modifications du règlement des études prenant en compte l'allocation normalienne.*

**Adopté à l'unanimité**

## IV.4 Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) 2026–2028

Première mise en conformité des règles de sécurité des systèmes d'information de l'ENS Paris–Saclay à la **Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'État**. L'ENS doit établir un plan d'action et de suivi clair des règlements européens et nationaux suivant un plan sur trois ans. Ce plan s'applique à tous les personnels de l'ENS, laboratoires et prestataires.

Ce plan prend notamment en compte une logique de souveraineté des données qui doit guider les réflexions futures.

**Adopté à l'unanimité**

## IV.5 Désignation des représentant·e·s des usager·ère·s aux instances consultatives de l'école

Sur désignation de vos élus au conseil d'administration, et conformément au règlement intérieur, sont nommé·e·s aux instances consultatives :

- Deux représentant·e·s normalien·ne·s élèves au comité électoral consultatif ;
- Trois représentant·e·s normalien·ne·s élèves au conseil de discipline pour les normalien·ne·s élèves ;

- Trois représentants normalien·ne·s étudiant·e·s au conseil de discipline pour les normalien·ne·s étudiant·e·s ;
- Un représentant normalien à la commission des finances ;
- Deux représentants normaliens élèves à la commission consultative en charge du suivi de l’engagement décennal ;
- Deux représentant·e·s normalien·ne·s à la commission d’action sociale étudiante ;
- Deux représentantes normaliennes au comité environnement.

## IV.6 Nombre de places d’élèves ouvertes au concours d’entrée 2026

Discussion à propos de la redistribution de certaines des 215 places de fonctionnaire-stagiaire offertes entre les différentes filières de classes préparatoires aux grandes écoles, en concertation avec les départements.

## V. Aspects budgétaires, financiers et administratifs

### V.1 Budget rectificatif n°1 de l’année 2025

Solde budgétaire (toutes les dépenses et les recettes) **déficitaire de 3,3 M€**.

Mais, en partie compensé par **autofinancement** (1,6 M€) et autres financements (1,3 M€).

Ce qui emmène donc à un **prélèvement sur le fond de roulement** (la réserve de l’ENS) de  $3,3 - 1,6 - 1,3 = 0,4 \text{ M€}$ .

**Adopté à l’unanimité**

### V.2 Budget 2026

#### V.2.1 Tarifs de la formation continue et de la formation initiale

- Formation initiale (Diplôme de l’ENS Paris-Saclay, Agrégation et Année de recherche thématique) : **Pas de modification** pour l’année 2026–2027. Les tarifs ayant augmenté en 2025 pour répondre aux coûts de la formation, il est jugé préférable cette année de ne pas augmenter les coûts pour permettre une meilleure stabilité et prévision financières des normalien·ne·s et leur famille.
- Formation continue : **Augmentation des tarifs entre 2 et 3 %** en moyenne afin de s’adapter au marché et à la concurrence (l’augmentation de 33 % des tarifs du diplôme de comptabilité et de gestion s’explique par l’ajout de 350 heures de cours).

**Adopté à l’unanimité**

## V.2.2 Répartition de la CVEC 2026

Les élus de la commission vie étudiante (CVE) ont voté pour un **maintien de la répartition de la contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC)** identique à l'année précédente — montant estimé 110 à 120 000 € —, comme suit :

- 20 % action sociale : aide pour étudiant·e·s en situation précaire
- 22 % amélioration de l'accueil des étudiant·e·s : logements, projets associatifs, accueil des étudiant·e·s internationaux·ales
- 30 % santé et médecine préventive : service de santé étudiant et financements d'associations
- 19 % culture : projets associatifs culturels, initiatives étudiantes avec la Scène de Recherche
- 9 % sport : matériel pour l'Association Sportive, projets sportifs associatifs

**Adopté à l'unanimité**

## V.2.3 Campagne d'emplois 2026

Création de 15 postes, suppression de 5 postes, changement de statut de 8 postes et pérennisation (CDI) de 6 postes. Proposition d'un dialogue de gestion entre départements, laboratoires et services.

**Adopté à la majorité**

## V.2.4 Budget initial 2026

La mise en place d'un nouveau budget s'inscrit dans le contexte suivant :

- Mise en place progressive du projet ÉvidENS : réaffectation du financement de la masse salariale vers l'allocation ;
- Mise en place du projet SAPIENS : création d'un **environnement numérique intégré** de l'ENS Paris-Saclay ;
- Prise en charge anticipée des réparations et entretien liés au **vieillissement du bâtiment** ;
- Redistribution plus juste en faveur de l'ENS Paris-Saclay dans le financement des **équipements mutualisés** (ex : la Scène de Recherche) ;
- Surcoûts salariaux importants, notamment dû au statut des normalien·ne·s-élèves ;
- **Compensation partielle** des salaires par l'état ;
- Nouveau système de gestion des heures complémentaires.

**Adopté à l'unanimité**

## V.3 Contrôle interne : plan d'actions et cartographie des risques

Une démarche de contrôle interne a été mise en place pour sécuriser et optimiser certains processus. Sont actuellement en cours 5 projets :

- Nouvelles procédures concernant le suivi de l'engagement décennal ;
- Système de feuille de temps et de gestion des contrats de recherche ;
- Mise en place du **nouveau système de convention de stage** (extension pour les ARPE en cours) ;
- Contrôle de la paie ;
- Déploiement d'un système de signature électronique (*demande de vos élue·s d'y avoir accès pour les normalien·ne·s*).

**Adopté à l'unanimité**

## V.4 Résidence étudiante : modification de la délégation de pouvoir de la Présidente

L'ENS Paris-Saclay a pour projet de **construire une résidence étudiante** afin de répondre aux contraintes de logement sur le plateau. Une modification du projet vise à acquérir une parcelle **proche du LUMEN** pour construire une résidence étudiante de **200–250 lits pour 3,5 M€**. Il est voté un mandat pour la réalisation de ce projet jusqu'à la fin de la présidence actuelle. La baisse du nombre initial de lits prévus est justifiée par le plan local d'urbanisme. Une solution avec Sequens (bailleur de logement social) sur le même plan que ce qu'il se passe actuellement avec Césal est aussi envisagée (l'ENS Rennes utilise un dispositif similaire qui fonctionne très bien). L'acquisition d'un second terrain ailleurs sur le plateau est aussi envisagée.

**Adopté à l'unanimité**

## VI. Aspects ressources humaines

### VI.1 Politique de revalorisation triennale des personnels académiques payés au forfait

Suivant ce qui a été mis en place pour les enseignantes chercheuses et enseignants chercheurs, est mise en place une **revalorisation tous les trois ans des salaires des personnels académiques payés au forfait**, en s'appuyant sur les augmentations dans les autres institutions et corps de référence.

**Adopté à l'unanimité**

## VII. Transition écologique et développement soutenable (TEDS)

- Bilan d'émission de gaz à effet de serre pour les missions professionnelles (données sur les billets de train et d'avions pris en charge par l'ENS) :
  - **3·10<sup>6</sup> km parcourus**, 230 t éq CO<sub>2</sub>. 9 % des voyageurs contribuent à 50 % des km ;

- **96 %** des trajets nationaux se font en train, **37 %** des trajets européen, 0 % des trajets hors Europe (les reste se fait en avion) ; **2·10<sup>6</sup> km hors Europe se font en avion** (soit  $\frac{2}{3}$  des km) ;
- Train : 64 % des déplacements, 18 % du kilométrage ; avion : 36 % des déplacements, 80 % du kilométrage.
- Résultats principaux de l'enquête « Enquête mobilité domicile – ENS », réalisée du 5 Juin au 5 Juillet 2024 (> 500 réponses) :
  - Sur la facilité de trajet : offre de **transports en commun insuffisante, insécurité** pour les cyclistes ;
  - Près de 50 % des répondant·e·s **n'envisagent pas le métro comme moyen de transport** pour venir (biais de proximité ?).

## VIII. Questions diverses

*Les élue·e·s des usager·ère·s vous remercient pour la lecture de ces points-clés du conseil d'administration et restent à votre disposition pour toute question ou remarque : unir.ca@lists.crans.org*